



Couvert médical suite avc, impossibilité de payer les factures

Par **superkimy**, le **09/04/2012** à **11:39**

Bonjour,

Mon frère a été victime d'un AVC le 23 février 2012 à Madagascar, rapatrié à la Réunion puis vient de rentrer en France début avril, le problème est qu'il est paralysé d'un côté, ne parle pas et est sous couvert médical et les factures s'accumulent, ma nièce est allée dans un tgi qui lui a répondu qu'il ne savait pas les démarches à faire pour qu'elle puisse avoir l'autorisation d'avoir accès au compte de son père pour pouvoir gérer ses finances sachant qu'elle a une sœur qui est plus jeune qu'elle n'est pas capable d'assumer cette tâche, d'autre part il faut envisager de vendre sa maison car à étage pour lui en trouver une de plain pied, revendre sa moto car impensable qu'il puisse en refaire un jour.

Si vous pouviez me donner les démarches à faire je vous en serais reconnaissant,

salutations.

Par **Tisuisse**, le **09/04/2012** à **12:04**

Bonjour,

Vous contactez le JAF de votre tribunal et demandez la mise sous tutelle de votre frère en vous proposant d'assumer cette tutelle.

Par **superkimy**, le **09/04/2012** à **12:35**

même si il a toute sa tête car ma nièce me soutient qu'elle ne peut pas à cause de ça elle me dit qu'il faut attendre 18 mois qu'il soit reconnu définitivement handicapé, ce qui me paraît incroyable vu qu'il ne peut pas remplir un chèque et que les factures vont s'accumuler

Par **Tisuisse**, le **09/04/2012** à **12:38**

C'est le JAF, à défaut le juge des tutelles, qui prendra la décision, pas votre nièce.